

EDITO

Le **Charançon rouge** est là.

Celles et ceux qui en doutaient encore n'ont pas manqué de voir ces silhouettes de palmiers (*Phoenix canariensis*) le long des artères des villes de notre littoral profiler leur mât plumé, épluché, morbide signe fatal de la disparition de ces grandes herbes emblématiques de la corniche varoise depuis 160 ans.

Cet insecte ravageur d'une plante -certes- ornementale suscite cependant nombre d'interrogations sur ses conditions d'introduction, l'appréhension qu'il en est faite par les spécialistes, les moyens de lutte employés par les professionnels et leurs impacts sur l'environnement.

Après l'épisode d'un autre insecte, un Papillon (*Paysandisia archon*) repéré en 1995, aucun enseignement ne semble avoir été tenu de la vulnérabilité des plantes, aggravée par l'introduction de sujets âgés par delà les frontières, souvent porteurs de parasites trouvant dans les jardins un terrain propice à leur expansion en l'absence de leurs prédateurs naturels. L'espace européen voué à la libre circulation des biens mérite d'être assorti de moyens de détection plus sûrs pour éviter de nouveaux avatars et canaliser les agissements d'apprentis-sorciers sans vergogne avides de profits rapides mais dangereux.

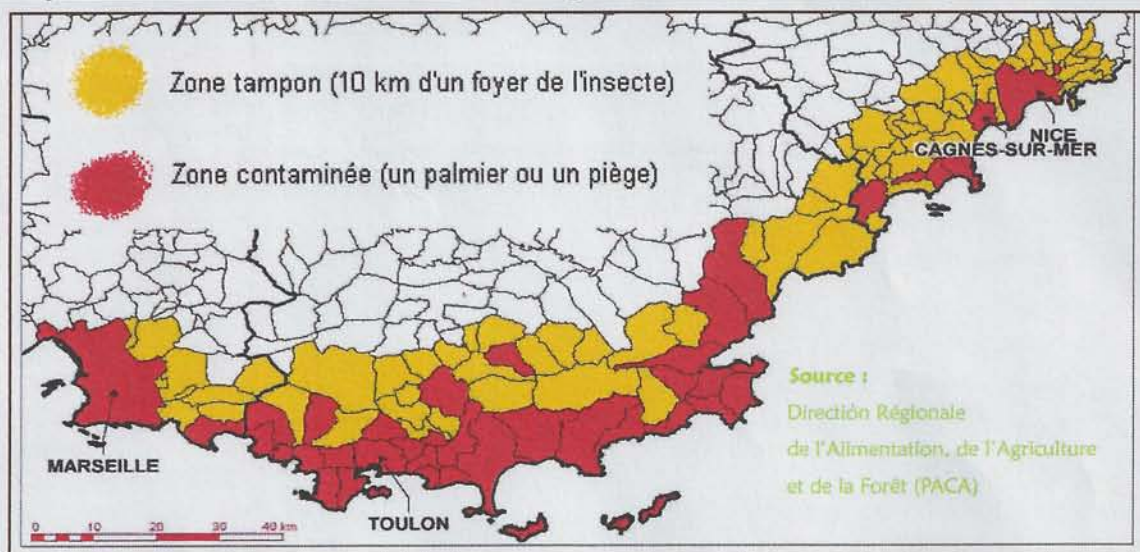
Jean-Laurent Félizia, Référent du Groupe Local «Mer et Maures»

Le Charançon rouge du palmier *Rhynchophorus ferrugineus*

Cet insecte appartenant à la famille des **Coléoptères** a pour **origine** les Îles du Pacifique, la Malaisie, l'Inde où ses ravages s'effectuent sur cocotiers. Sa **taille adulte** est 2 à 4 cm de long pour 1 cm de large, de **couleur** brun-rouge assorti de tâches noires, il tient son **signe caractéristique** de la présence d'un long rostre portant les pièces buccales. Sa **reproduction** a lieu de Mars à Décembre et aboutit à la ponte d'oeufs blanc crème, ovales (2,6mm de long et 1,1mm de large) déposés à la base des jeunes palmes et du stipe, desquels ils se nourrissent. Ils éclosent 2 à 5 jours après la ponte. Les larves jaunâtres de 5cm de long, migrent ensuite à la surface des palmes. 15 à 30 jours plus tard c'est déjà le stade adulte. Trois à quatre générations par an peuvent se succéder. Cette année, avec l'été indien, une 5ème génération a pu se développer, faisant des dégâts considérables avant l'hiver. Dissimulés dans les anfractuosités (base de palmes), ils sont relativement difficiles à observer posant des problèmes de diagnostic sur les sujets infestés. Leur déplacement se fait principalement à pattes... mais des vols massifs en périodes chaudes (>16°C) et humides les font rayonner sur plusieurs kilomètres. Les femelles colonisent les palmiers voisins lorsque celui qu'elles ont contaminé est trop dégradé. Cette migration peut se faire très brutalement. Les stades de développement s'observent au même moment tout au long de l'année.

Son introduction date des années **1990**, repéré d'abord en Espagne, venu certainement par l'importation de palmiers atteints et en **2006** en France, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse et Languedoc où il trouve pour hôte végétal ***Phoenix canariensis*** et ***Phoenix dactylifera***.

Zone potentiellement contaminée de Cagnes-sur-mer à Marseille (Décembre 2010)



De manière préventive, on préconise d'**éviter la taille** des palmiers en période de vol des charançons. l'observation d'une **quarantaine** d'un an pour les végétaux importés. Face à la rapidité de progression de cet insecte, nous conseillons de limiter tout achat de palmiers dont l'origine et l'introduction n'auraient pas fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi sérieux. Certains produits ont fait l'objet d'application par pulvérisation comme les **nématodes endopathogènes** (*Steinerm carpopcapsae*).

Les résultats obtenus sont mitigés du fait de la fragilité à certaines températures de cet organisme vivant. En outre, la **surveillance des palmiers** et l'**obligation de signaler et déclarer** chaque sujet infecté et de faire intervenir une entreprise ayant reçu l'agrément de l'Etat pour une intervention protocolaire.

La lutte curative peut s'orienter de plusieurs manières. Elle conduit à l'élimination des parties contaminées en évitant la propagation du ravageur et en détruisant les déchets de taille - si possible sur place - par broyage fin ou broyage grossier suivi d'incinération. A ce jour **aucune méthode** n'a été jugée efficace et satisfaisante pour éradiquer le charançon rouge tout en préservant l'environnement, la santé des insectes auxiliaires et les hommes. Des études sur le comportement et l'efficacité de souches du **Champignon** (*Beauveria bassiana*) ont montré des résultats intéressants et prometteurs. Il faut savoir que ce champignon est également celui employé pour le traitement des palmiers atteints du **Papillon** (*Paysandisia archon*).

Manifeste pour une stratégie de lutte raisonnée et mutualisée

Alors que la progression du Charançon a atteint un pic maximum et que les palmiers disparaissent à vue d'oeil, le risque de céder à la panique et de prendre des dispositions drastiques et dangereuses est grand. D'ores et déjà, il s'avère que l'épisode du Papillon argentin palmivore vécu il y a 10 ans n'aura pas servi de leçon. A cette époque, il était clair que l'introduction de palmiers âgés depuis l'étranger avait pointé la cause incontournable de la venue d'un insecte qui depuis continue de progresser et causer des dégâts sur tous les palmiers. A cette heure, les partisans de l'endothérapie vont forcer les portes des services de l'état pour accélérer son officialisation sans se soucier des préjudices sur l'environnement (Voir page 4).

Alors que l'urgence est à l'état des lieux, à la mutualisation des mesures de piégeage sur l'ensemble des territoires impactés, certains élus irresponsables, en retard par rapport aux cris d'alarme lancés par la profession depuis les premiers dégâts, voudraient jouer les apprentis-sorciers et tenter le tout pour le tout sans précaution.

Pour apaiser le débat d'un sujet complexe et emblématique du rapport au temps et à l'espace de notre société, nous proposons des mesures alternatives :



Paysandisia archon

- ❑ Expérimenter la souche 111 de *Beauveria bassiana* pour juger de son niveau d'efficacité. Ce champignon semble cibler son action sur le charançon sans porter atteinte à l'écosystème du palmier.
- ❑ Mettre en place une cartographie actualisée en temps réel pour suivre la progression du parasite avec un lien internet pour informer de l'apparition voire de l'évolution des populations auprès du grand public.
- ❑ Généraliser la pose de piège au sol même si le principe s'avère ambivalent puisque susceptible d'attirer les insectes là où ils ne seraient pas présents mais cependant efficace pour jauger leur densité de population et procéder de manière justifiée au traitement.
- ❑ Interdire aux jardiniers amateurs l'accès au traitement chimique et consacrer son usage aux professionnels dans le respect des normes en vigueur (doses, recyclage des contenants, consigne sur un cahier tenu à jour par les revendeurs).
- ❑ Proscrire l'endothérapie, procédé dangereux en terme d'impact sur l'environnement, du fait de la possibilité à l'Imidaclopride (Page 4) et à d'autres matières actives synthétiques de porter atteinte aux sols, aux nappes phréatiques et à tous les pollinisateurs et insectes auxiliaires.
- ❑ Abattre systématiquement les palmiers atteints sans chance de reprise pour éviter les foyers de résistance par nidification des Charançons et entretenir des populations importantes.
- ❑ Renforcer les contrôles des palmiers introduits en respectant les normes phytosanitaires en vigueur.
- ❑ Planter des sujets jeunes, d'espèces différentes, produits en pépinière locales, indemnes de parasites.
- ❑ Informer les propriétaires, usagers, amateurs et professionnels des précautions de manipulations des organes végétatifs infestés et de l'obligation de déclaration auprès des services de la SRAL.
- ❑ Légiférer sur l'obligation de déclarer un palmier atteint auprès des services en charge de la gestion de lutte ou auprès des Services Environnement ou Espaces Verts des collectivités locales et territoriales.

L'ENDOTHÉRAPIE, une catastrophe écologique plus que probable !

Ce traitement chimique effectué par voie interne consiste en l'injection d'un insecticide (**IMIDACLOPRIDE**) par perforation à 30cm de profondeur dans le stipe (tronc) du Palmier. La matière active est ensuite véhiculée par voie systémique dans l'ensemble du végétal pour demeurer active plusieurs mois, terrassant tout organisme vivant (jusqu'à 500 espèces différents dans un palmier), et pouvant se retrouver dans les parties florales visitées par les pollinisateurs. Depuis l'affaire du **Gaicho** (voir ci-dessous), il va sans dire que le principe de précaution doit être de mise.

Sachant que l'Imidaclopride est présent dans nombre de produits pesticides commercialisés, il faut maintenir une pression sans relâche sur les pouvoirs publics afin d'obtenir sa suppression définitive. Il est probable que ce produit soit employé dans le cadre de l'endothérapie contre le Charançon rouge sur palmier, sous un autre nom commercial.

Des essais d'endothérapie ont été effectués à Catane (Italie) en 2009 sur 639 Palmiers (*Phoenix canariensis*) dont 70% ont dû être abattus un an plus tard. Preuve est faite que cette méthode dangereuse n'atteint même pas les objectifs recherchés en terme d'efficacité.

Par ailleurs, il est peu fait cas de la rémanence des matières actives nocives utilisées dans l'agriculture, dans l'horticulture alors que leur dangerosité est prouvée. Or, ces produits, une fois lessivés, se retrouvent dans le sol, encore actifs pour porter atteinte à la vie microbienne, être véhiculés par l'eau selon des chemins très infimes. Ces matières actives à doses infinitésimales dans la chaîne alimentaire peuvent révéler d'ici quelques années de graves conséquences sur la qualité des produits agricoles et la santé. De plus, dans l'urgence absolue, l'usage et la manipulation des produits contenant ces matières toxiques dangereuses ne doit pas outrepasser la réglementation en vigueur qui vise à écarter tout amateur de l'accès à ces substances.



Palmier mort après endothérapie...
Efficace ?

ET PUISQU'ON PARLE DE MATIERE ACTIVE... L'IMIDACLOPRIDE...

Lorsque le scandale du Gaicho, marque commerciale d'un insecticide systémique, est sorti, des voix se sont élevées pour interdire l'utilisation de sa matière active passible de jouer un rôle majeur dans la surmortalité des abeilles, initialement créé pour l'enrobage des graines de Tournesol dès 1994 et pour lutter contre certains parasites.

Les apiculteurs ont révélé dans les années qui suivirent le possible lien entre le pesticide et certains troubles du comportement chez les abeilles. La firme détentrice du produit, Bayer CropScience, réalisa des études sur le sujet qui montraient que le Gaicho était inoffensif. Durant l'été 1997, une véritable hécatombe survint chez les abeilles dans plusieurs régions de France, la controverse devint publique. Après moult études officielles, d'expertise en expertise, de jugement en jugement, en 1999, le Ministre de l'Agriculture français décide de suspendre le produit par principe de précaution. Les scientifiques de Bayer CropScience saisirent le Conseil d'Etat qui confirma la pertinence de cette décision. Cette mesure légale a été prorogée en 2003. Une suspicion demeure sur l'emploi d'un produit venu remplacer le Gaicho dans la perte avérée des colonies d'abeilles, le Fipronil.

La DGA (Direction Générale de l'Alimentation) indiqua en 2003 que la mort des abeilles observée dans le Sud de la France été due à la toxicité accrue de ce produit, employé comme principe actif pour l'insecticide Régent TS.

Cependant, la Commission européenne par la décision 2008/116/CE du 15 décembre 2008, a inscrit l'imidaclopride à l'annexe 1 de la directive 91/414/CEE, ce qui permet d'autoriser les États membres à incorporer cette substance active dans les préparations bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché sur leur territoire. Cherchez l'erreur

Depuis un an, un insecte similaire, le **Charançon de l'Agave**, fait des ravages sur les plantes de familles botaniques **Musacées** (Musa, Strelitzia) et **Agavacées** (Agave, Yucca). Si son comportement est comparable, il varie fortement du fait qu'il observe des phases de repos où il s'enfouit dans le sol. Le contraindre semble plus complexe. Encore une fois, on peut se poser la question de l'origine de son introduction et sa capacité d'adaptation eu égard au changement climatique.



REGARDS CROISÉES AVEC KARINE PANCHAUD DU LABORATOIRE VÉGÉTECH

Karine Panchaud, biologiste et entomologiste passionnée du Laboratoire Végétech nous a accueilli dans ses installations agréées depuis 2008 à la Crau et nous a livré le fruit de ses recherches sur le Charançon, engagées depuis 2009. Etat des lieux et perspectives.

Le Charançon rouge est-il aujourd'hui présent sur tout le littoral varois, à quand remonte son introduction ?

Oui, on peut le considérer présent sur quasiment tout l'arc méditerranéen. Le premier cas officiel a été déclaré en 2006 à Sanary, mais on peut penser qu'il est présent depuis plus longtemps (non déclaré ou non reconnu).

Comment est-il arrivé, quel est son cycle et comment vient-il à bout de palmiers très haut ?



Adultes (Accouplement)

Son arrivée s'est faite via des plantes infectées d'importation, puis sa dissémination facilitée naturellement de plants contaminés vers des plantes déjà en place depuis longtemps. Cet insecte ayant une forte capacité de reproduction, son pouvoir invasif est important. Il faut environ quatre mois de l'oeuf à l'adulte (3 à 4 générations/an). Les femelles perforent avec leur rostre les bases de palmiers pour y déposer leurs œufs. Les jeunes larves se nourrissent des tissus tendres et s'enfoncent en profondeur. Lorsque la population d'insecte grossit, les tissus de cœur finissent par être dégradés et le palmier meurt. La réduction de la résistance mécanique des bases de palme peut entraîner leur affaissement ou leur chute.



Larves dans zone méristématique (cœur)

Quels sont les espèces les plus touchées de palmiers ?

Le Phoenix canariensis. Des attaques ont été recensées sur d'autres variétés de palmiers mais le pourcentage reste très faible comparativement au nombre de ces palmiers. Il convient bien sûr de rester vigilant sur la possibilité d'évolution du comportement alimentaire de cet insecte lorsque la nourriture deviendra un facteur limitant à son expansion.

Est-ce à dire que nous n'avons pas retenu la leçon du Papillon (*Paysandisia archon*) ?

Le *Paysandisia* est rentré en France dans les années 2000 et a suivi son chemin. Il est aujourd'hui très présent et peu d'informations circulent encore sur lui. Parler de leçon est bien aléatoire, il s'agit de deux insectes différents, qui sont considérés différemment, bien qu'ils aient suivi la même filière (NDLR : plantes d'importation) pour rentrer sur notre territoire. Il faut savoir aussi qu'il s'agit de ravageurs de plantes ornementales et de ce fait ne peuvent constituer une réelle priorité d'un point de vue financier et réglementaire. Le fait que le charançon soit un fléau mondial (y compris sur culture vivrière de palmiers dattiers) et s'attaque au patrimoine historique de palmier en Italie et Espagne aura permis d'avoir une prise en charge plus rapide du dossier en France. L'arrivée du charançon a tellement polarisé l'attention que *Paysandisia* a été délaissé et ceci d'autant plus que la mort des palmiers attaqués est plus lente, moins spectaculaire avec ce ravageur.



Dépérissement d'un Phoenix (flèche affaissée)

Les mesures prises dès son apparition ont-elles été à la hauteur du risque encouru ?

Pour pouvoir prendre des mesures, il faut disposer de moyens adaptés. Pour exemple, *Paysandisia* à son arrivée a été classé insecte de lutte obligatoire, mais la France ne disposait pas de moyen «phyto» homologué pour cet usage ! Il en est un peu de même pour le charançon. La mise sur le marché de produits demande des frais énormes (en recherche et étude de dossier) aux firmes.

Les micromarchés que sont les plantes ornementales sont donc difficiles à rentabiliser en terme de vente au vu des coûts nécessaires en développement.

C'est déjà un premier frein mais c'est aussi ce qui permet d'éviter les mauvais usages de pesticides avec des impacts écologiques graves. Les produits autorisés ailleurs dans le monde ne le sont pas en France sans suivre une démarche expérimentale stricte.

La prise de mesure est toujours quelque chose de demandé dans ce genre de situation (forte mortalité de plante), mais toujours aussi quelque chose de très impopulaire dès qu'il faut payer et là nous sommes sur des coûts de revient très élevés. Comment imposer des mesures prises par arrêté ministériel à des personnes qui arrivent tout juste à joindre les deux bouts ?

N'est ce pas encore plus contre-productif ?

La notion de risque peut elle-même être discutée.

Seul un palmier est endémique dans le Var : *Chamaerops humilis*, les autres variétés ne sont que des espèces rapportées à des fins ornementales.

Le risque majeur est donc de revoir nos aménagements paysagers ce qui ne constitue pas un risque écologique majeur. Faire du traitement à outrance et systématique avec des produits chimiques à fort impact sur les abeilles, oiseaux et organismes aquatiques définit peut être un risque bien supérieur...

Je pense que bon nombre de décideurs et élus se posent ces questions, peut être fort heureusement.

Laissons-les donc essayer de continuer à prendre des mesures raisonnables (à défaut d'être les bonnes).



Adulte (apte pour l'envol)

Quels sont les bonnes mesures à prendre pour limiter son impact ?

Je ne parlerai pas de mesures. Je pense qu'il faut améliorer le coût financier des interventions sur les palmiers et notamment les coûts de destruction du matériel contaminé. Cela incitera plus les gens à lutter.

Il faut aussi se dire que vouloir aujourd'hui tout sauver est une utopie tant l'insecte est réparti et le nombre de foyers résiduels importants. Faut-il investir sur des palmiers âgés, en fin de vie ou choisir les sujets d'avenir ?

La solution est peut être dans le « raisonné raisonnable ».

Y-a t-il véritablement un espoir d'enrayer son extension ?

En terme d'extension, il pourra difficilement faire mieux. La nourriture va donc devenir potentiellement un facteur limitant, tout comme l'appauvrissement génétique... Pour sauver des plantes il faudra d'abord faire confiance à la nature, puis aux chercheurs et développeurs de moyens de lutte.

Les collectivités ont-elles mutualisé leurs efforts et leurs stratégies de lutte ?

C'est très compliqué dans le contexte réglementaire des appels d'offre.

Doit-on croire aujourd'hui que les palmiers sont amenés à disparaître ?

Non, leur nombre va grandement diminuer. On peut penser que les plus résistants ou ceux qui sauront s'adapter survivront. C'est une sélection naturelle forcée. Je n'ai pas d'exemple d'espèce végétale ayant été amenée à disparaître sous l'action d'un insecte.

Y-a t-il un traitement miracle, est-ce une seule question de moyens financiers ?

Cette notion me paraît être une approche purement mercantile. Il suffit de regarder la situation au niveau mondial pour s'apercevoir que chacun gère comme il peut. Une solution miracle serait sans doute obligatoire si elle existait vraiment. Par ailleurs, quel est le miracle attendu ?

Sauver tous les palmiers au prix de gros dégâts environnementaux, ou apprendre à vivre avec l'insecte et à le contrôler en réduisant nos impacts ?

Après le papillon, le charançon rouge, doit-on craindre d'autres parasites dans les années à venir ?

La société moderne et ses échanges est très favorable à l'entrée de nouveaux ravageurs.

La plantation de gros sujets issus des quatre coins du monde augmente ce risque car bon nombre de végétaux ne peuvent être contrôlés de manière efficace en terme de détection de maladie (le plus bel exemple est le palmier, je défie quiconque de pouvoir affirmer qu'il est exempt de ravageur après une inspection visuelle).

La tentation de planter gros va être d'autant plus grande qu'il va falloir remplacer les palmiers, on risque de favoriser l'entrée de nouveaux agresseurs. Afin de limiter ce risque nous aurons peut-être à revoir nos politiques de plantation et accepter de planter de jeunes plants issus de pépinières de production de notre territoire et donc être patients.

Une forme de développement durable en somme...

Crédits photos (Végétech)

VEGETECH - Karine Panchaud

33 Chemin de la Source - 83260 LA CRAU

Tél/Fax : 04 94 03 09 23 - Mobile : 06 61 16 24 88

www.vegetech-jardins.com - infos@vegetech-jardins.com